

# QUITTANCE DE LOYER

Quittance de loyer du mois de septembre 2015

**Adresse de la location :**

**27 bis rue de Launay**

**91 400 ORSAY**

Je soussignée Christine REVELLAT, copropriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de **Mme Rozeen Losq.**, la somme de **six cent vingt euros / 620 euros**, au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 1 / 9 / 2015 au 30 / 9 / 2015 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

**Détail du règlement**

Loyer :	520	euros
Provision pour charges :	100	euros
<b>Total du loyer :</b>	<b>620</b>	<b>euros</b>
Date du paiement :	le 2 / 9 / 2015	

Fait à Les Clayes sous Bois, le 12 septembre 2015

Christine Le Merlus



*Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (article 7-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)*